

JMJ : Modalités de paiement 1/3

Calendrier de paiement :

- sous 7 jours après l'inscription : 250,00 € (couvrant les frais d'enregistrement auprès de l'organisation internationale des JMJ)
- avant le 25/03/2023 : 60 % € des frais réglés
- avant le 21/05/2023 : 100 % des frais réglés

Le solde de votre dossier doit être réglé avant le 01/06/2023, sous peine de voir votre dossier annulé.

Comment régler?

- **en 1 fois** par carte bancaire, virement, chèque ou chèque vacances : soit directement à la fin du process d'inscription; soit via le lien reçu dans l'email de confirmation de votre inscription.
- **en plusieurs fois** : selon le calendrier donné ci-dessus.
- **par plusieurs personnes** : il suffit de transmettre votre numéro de dossier et nos modalités de paiement à ceux qui voudraient vous offrir une partie de vos JMJ (document disponible dans la FAQ).

 Merci de bien indiquer pour chaque paiement la référence de votre dossier (N-00000) et l'évènement.

Comment échelonner le paiement?

-- par virements : vous pouvez effectuer, ou faire effectuer, des virements pour solder votre dossier, soit en programmant les versements, soit en les multipliant. Les montants doivent correspondre au calendrier, en particulier le premier montant de 250,00 €.

-- par chèques : les chèques sont encaissables le 14 ou le 28 de chaque mois. Vous devez nous préciser les dates d'encaissement souhaitées au dos du chèque. Vous pouvez envoyer tous les chèques à échelonner en un seul envoi.

Attention :

- Le premier chèque à débit immédiat doit être de 250,00 €, et envoyé dans les 7 jours suivant l'inscription.
- Les chèques doivent être datés de la date d'écriture, et non de la date d'encaissement souhaitée.

JMJ : Modalités de paiement 2/3

💰 Modes de paiement acceptés :

- 👉 Merci de bien indiquer pour chaque paiement la référence de votre dossier (N-00000) et l'évènement.



En carte bancaire : paiement sécurisé en ligne, en 1 fois



Par virement : en commentaire bien indiquer le numéro de dossier et « JMJ »

Etablir votre/vos virement(s) à :

CIC Lyonnaise de Banque

Titulaire du compte : Association EMMA

N° IBAN : FR76 1009 6185 4300 0255 2320 181

BIC (Swift) : CMCIFRPP



Par chèque : à l'ordre de « Association EMMA » en rappelant au dos du chèque votre numéro de dossier et « JMJ »

Envoyer à :

Association EMMA

nom de l'évènement

BP 40007

71601 Paray-le-Monial Cedex.

JMJ : Modalités de paiement 3/3



Paiement par chèques vacances : les chèques vacances sont acceptés.

ATTENTION : il n'est pas possible de régler un montant en chèques vacances supérieur au montant réel de la commande (le soutien ne peut pas être réglé en CV). Aussi vous devrez soit faire l'appoint si le montant de la commande le permet, soit compléter par un chèque bancaire à l'ordre de « Association EMMA » et envoyer le tout, en rappelant votre numéro d'inscription, à :

Association EMMA

nom de l'évènement

BP 40007

71601 Paray-le-Monial Cedex.

VIGILANCE : vos chèques vacances doivent avoir un titulaire nominatif avec adresse (lignes "titulaire" et "adresse du titulaire"). En l'absence de titulaire, vos chèques vacances ne sont pas recevables. Merci de bien vérifier que cette information est présente, et le cas échéant de la compléter avant envoi.

CAUTION : si vos chèques vacances n'étaient pas encore disponibles au moment de l'inscription, vous pouvez nous envoyer dans les 7 jours un chèque de caution. Son montant doit être exactement celui des chèques vacances à venir, c'est-à-dire un multiple de 5 ou 10. Le complément de la commande devra être réglé par un chèque bancaire à part. Votre chèque de caution sera détruit à réception des chèques vacances, ou renvoyé (merci dans ce cas de nous joindre une enveloppe timbrée à votre nom).



Les paiements par tickets restaurants et bons CAF ne sont pas acceptés